



VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE... OU PAS !

Le renforcement de la sécurité des extractions assurées par les Équipes de Sécurité Pénitentiaire doit se poursuivre sans aucune faille, sans aucune hésitation, et sans aucun renoncement.

Depuis l'attaque d'Incarville, qui a coûté la vie à nos collègues Fabrice et Arnaud et blessé plusieurs autres personnels, l'administration centrale, sous la pression constante des revendications de **FO Justice**, fait évoluer, lentement, sa doctrine en matière de sécurisation des extractions.

MAIS CELA RESTE BIEN TROP LENT. ET SURTOUT, BIEN TROP INSUFFISANT.

Les niveaux d'escorte sont, en théorie, évalués avec précision, en associant les établissements ainsi que les services de la DISP. **L'enjeu est pourtant clair : protéger les personnels et adapter réellement nos dispositifs aux risques actuels.**

Car oui, ces risques existent. Ils sont permanents. Ils progressent. Et ils s'intensifient à un rythme alarmant.

Nous ne pouvons plus rester enfermés dans une logique de minimisation du danger, de gestion comptable et de frilosité décisionnelle. Cette logique a déjà coûté la vie à deux de nos collègues. Les femmes et les hommes qui interviennent chaque jour sur la voie publique sont exposés à des risques majeurs, parfois mortels. L'ennemi est identifié : la criminalité organisée. Face à cela, la réponse doit être à la hauteur, partout, et par tous.

C'est pourquoi **FO Justice** Hauts-de-France **condamne fermement la décision prise par la DISP de Lille le 31 mars 2026 d'annuler le rehaussement d'un niveau d'escorte décidé par un établissement**, à la suite d'une remontée d'information sensible transmise par un agent PREJ.

L'établissement avait, lui, pris la pleine mesure de cette alerte. Il avait agi avec sérieux, discernement et responsabilité. La préfecture du Nord avait elle-même validé cette modification du niveau d'escorte. Tous les acteurs concernés avaient donc su appliquer un principe simple : le principe de précaution.

L'objectif était clair : renforcer le dispositif d'extraction de l'intéressé par des moyens adaptés, notamment par le recours aux PMF-FSI.



Mais une nouvelle fois, ce signal a été balayé d'un revers de main. Car au final, dans cette DISP, il semble que certains considèrent que seule la décision administrative centrale compte, même lorsqu'elle va à rebours du terrain, du renseignement, du bon sens et de la sécurité.



Pour rester dans une logique purement comptable et dans une lecture minimaliste du risque, le DESP a maintenu une première extraction le 1er avril 2026 sans aucun renforcement du dispositif correspondant au niveau d'escorte initial.

FO Justice Hauts-de-France fait le choix de ne pas détailler publiquement ici le dispositif mis en place. Mais nous l'affirmons clairement : au regard du contexte, il nous apparaît insuffisant, inadapté, et même irresponsable.

Nous regrettons amèrement que la notion de dispositif « à minima » soit, chez certains, devenue synonyme de fonctionnement normal. C'est inacceptable.

Oui, nous faisons référence à l'emploi de nos collègues habilités ESR. Mais pas uniquement. C'est plus largement toute la chaîne de décision, toute la doctrine d'emploi, et toute la cohérence sécuritaire qui sont aujourd'hui en cause.

FO Justice Hauts-de-France **exige que, dès la prochaine extraction, un dispositif réellement renforcé soit mis en œuvre, conformément à la doctrine d'emploi existante. Nous ne demandons rien d'extraordinaire. Nous demandons simplement l'application de ce qui est déjà prévu.**

Nous constatons également que l'engagement pris par la Directrice interrégionale, à savoir le recours aux ESR sur certains convois dès lors que cela est possible, n'est toujours pas respecté.

Alors une question simple se pose : qui décide réellement dans cette DISP ?

Avant d'aller revendiquer auprès de la DAP une extension de l'emploi de certaines compétences sur des niveaux d'escorte supérieurs, encore faudrait-il déjà appliquer sérieusement la doctrine actuelle...



LES PERSONNELS N'ONT PAS BESOIN DE DISCOURS.

ILS ONT BESOIN DE COHÉRENCE.

ILS ONT BESOIN DE DÉCISIONS COURAGEUSES.

ILS ONT BESOIN DE PROTECTION.

ET CELA NE PEUT PLUS ATTENDRE.

FO Justice des Hauts de France
Le 02 AVRIL 2026

